



L'EAU ESSENTIELLE A LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE



#EAU #CLIMAT #SECURITEALIMENTAIRE #ODD2 #ODD6

Les membres du Partenariat Français pour l'Eau sont convaincus de la transversalité de l'Agenda 2030, et des liens forts qui existent entre les différents Objectifs de développement durable : dans un contexte de changement climatique et de croissance démographique, les villes (ODD11) ne s'en sortiront pas si les exodes ruraux s'amplifient ; et les enjeux d'alimentation et d'agriculture durable(ODD2) ne pourront pas s'assurer un développement durable si les campagnes sont sans cesse confrontées au phénomène de recul des terres agricoles. Par ailleurs, comme se propose d'expliciter la note suivante, l'ODD6 sur la gestion de l'eau et l'assainissement est une condition essentielle de l'atteinte des ODD 2 et 11

UNE GESTION EFFICIENTE DE L'EAU : OBLIGATOIRE POUR L'ATTEINTE DE L'ODD2

L'eau est un facteur indispensable pour l'agriculture, l'aquaculture et l'élevage et pour l'atteinte de la sécurité alimentaire, déclinée dans l'ODD2 sous différentes cibles :

- Elimination de la faim (ODD 2.1)
- Fin de toutes les malnutritions (ODD 2.2)
- Doublement de la productivité agricole et des revenus de la petite agriculture (ODD 2.3)
- Transition vers des systèmes agricoles durables : (ODD 2.4)
- Accroître l'investissement dans les infrastructures rurales et les services de recherche et développement pour renforcer les capacités productives des pays en développement (ODD 2 a).

La Convention-Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique et à sa suite l'Accord de Paris sont reconnus comme une priorité fondamentale de la protection de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la faim. Cette reconnaissance implique nécessairement d'adopter une bonne gestion de l'eau, dans le cadre des considérations du changement climatique.

AGIR POUR L'EAU, C'EST AGIR POUR L'ATTENUATION

Les pratiques agricoles ont un rôle important à jouer dans l'atténuation du changement climatique, car des forêts riches en diversité et des sols vivants gérés durablement permettent le stockage du Carbone à partir du CO2 atmosphérique, gaz à effet de serre, ce qui suppose de l'eau et des sols en bonne activité biologique et qui conservent leurs capacités de stockage (microporosité permise par les racines, les mycorhizes, la teneur en matière organique, les lombrics...) et ne soient pas asséchés.

AGIR POUR L'EAU, C'EST CONTRIBUER A L'ADAPTATION

Améliorer la gestion de l'eau et des sols permet d'assurer un développement durable des territoires et de sécuriser l'alimentation de 9,8 milliards de personnes d'ici 2050.

Or avec les pressions actuelles croissantes (changement climatique, croissance démographique, modèles industriels et agricoles consommateurs en eau), de nombreux pays connaissent déjà des pénuries structurelles d'eau, des nappes surexploitées ou polluées et des sols ayant perdu une partie de leurs capacités de rétention. 500 millions personnes connaissent aujourd'hui des pénuries sévères d'eau douce toute l'année (Science Advances, Février 2016) et selon l'OCDE 2012, 40% de la population mondiale sera confrontée aux pénuries d'eau d'ici 2050.



NOS RECOMMANDATIONS

Répondre aux défis d'atteindre les engagements liés à l'ODD2 et à l'Accord de Paris nécessite de mettre en œuvre concomitamment aux niveaux des territoires une **diversité de leviers d'action** pour trouver un compromis entre résilience aux aléas climatiques et accroissement de la productivité agricole en veillant spécifiquement au devenir des petites agricultures familiales :

MAITRISER LA DEMANDE EN EAU

- **Améliorer la sobriété de la demande en eau des productions agricoles** : en choisissant des cultures adaptées, d'enracinement profond par exemple, en utilisant des variétés adaptées aux conditions pédo-climatiques locales, en développant des pratiques limitant l'évapotranspiration et le dessèchement des sols (mulch, couverts associés, agroforesterie, haies coupe-vent...),
- **Promouvoir et réaliser des économies d'eau et une utilisation concertée des ressources en eau** : amélioration de l'efficacité des systèmes irrigués, systèmes de comptage et d'allocation d'eau transparents et incitatifs à l'usage économe des ressources, contrats de nappes, etc.
- **Mettre en place une planification territoriale des usages de l'eau** basée sur le principe de la gestion équilibrée de la ressource en eau. Elle doit reposer sur une surveillance et une évaluation des ressources et fixer des objectifs quantitatifs conciliant les besoins des différents usages et la préservation des écosystèmes.
- **Réduire de moitié d'ici 2030 les pertes et gaspillages alimentaires et agroalimentaires ainsi que les suralimentations.** La modération de la consommation de viande produite à partir d'eaux bleues (terres cultivées) et non de l'eau verte des pâturages est également une solution.

PRESERVER L'EAU DANS LES SOLS

- **Développer des pratiques agro-écologiques, agronomiques et agro-sylvo-pastorales alternatives au « modèle » fondé sur la révolution verte de la deuxième moitié du 20ème siècle.** Les gains obtenus sont multiples : augmentation de la fertilité des sols via les cultures associées, l'agroforesterie, la gestion de la couche d'humus, la restitution des résidus de récoltes, prévention de l'érosion et stockage de carbone, diminution des pollutions des sols et des eaux, augmentation des revenus, réduction des pertes par évaporation, recharge des nappes.
- **Restaurer et préserver la biodiversité pour son impact positif sur les productions agricoles** : fourniture de ressources de meilleures qualités (eau et sol), meilleure infiltration de l'eau de pluie dans les sols, meilleur stockage d'eau dans les sols, remontée d'eau et d'éléments nutritifs issus des horizons profonds, séquestration de carbone dans le sol, réduction des besoins en intrants énergivores, etc.

MOBILISER DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAU LORSQUE CELA EST PERTINENT ET DURABLEMENT POSSIBLE

- **Réaliser, là où c'est utile et durable et après avoir étudié les autres leviers d'action possibles, des projets de stockage d'eau** afin de sécuriser les systèmes de production alimentaire et les services rendus par les agroécosystèmes et d'éviter les prélèvements en période sèche lorsque l'eau est rare. Ces infrastructures, sous réserve de la démonstration de leur soutenabilité environnementale et économique doivent être gérées collectivement dans le cadre d'un projet de territoire qui peut aboutir à la modification des assolements pour rechercher une plus grande sobriété des besoins en eau. Par ailleurs, l'opportunité de telles infrastructures doit être examinée au regard de la variabilité climatique inter-annuelle susceptible d'en affecter le fonctionnement optimal et obérer la soutenabilité de l'investissement consenti.
- **Assurer une triple performance (économique, sociale et environnementale) des systèmes irrigués adaptés au contexte.** Le développement d'une irrigation efficiente peut améliorer et préserver la qualité des terres, la productivité agricole, les revenus de la petite agriculture, la résilience aux sécheresses, la bonne gestion des intrants, à condition d'éviter la salinisation des sols ou la mal-irrigation.
- **Exploiter, lorsque cela est pertinent localement, dans les contextes de déficits quantitatifs chroniques, dans le respect des enjeux de santé publique et de qualité de l'environnement, des ressources en eau non conventionnelles**: réutilisation des eaux usées traitées, gestion in situ des eaux de pluies, dessalement...
- Intégrer la mobilisation de nouvelles ressources dans le cadre d'une **planification territoriale des usages** s'inscrivant dans un objectif de gestion économe et durable de l'eau.

FAVORISER UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE ET L'ACCEPTABILITE SOCIALE

- **Faire évoluer le débat sociétal et mieux mobiliser la « filière du savoir »** : prospectives participatives, prise en compte des points de vue, des savoir-faire et des capacités des communautés rurales, ingénierie rurale, formation, appui technique et accompagnement des agriculteurs, développement de l'agriculture urbaine, recherche agronomique, innovation.
- **Assurer une cohérence des politiques sectorielles Eau, Agriculture, urbanisme et Climat** : mettre en place des politiques publiques volontaristes de soutien à des formes d'agriculture plus durables, plus économes en eau et en intrants,

- et si elles sont irriguées plus efficaces en eau, y compris le soutien aux agricultures familiales. Maintenir les terres agricoles face à l'étalement urbain.
- **Développer des politiques de l'eau qui assurent une participation effective des usagers et un partage concerté entre les différents usages de l'eau (dont l'environnement):** projets territoriaux d'agriculture durable, efficacité de l'utilisation de l'eau dans ses différents usages, équité dans l'accès aux ressources (reconnaissance et défense des droits d'accès à l'eau à l'agriculture familiale), renforcement des capacités des associations d'agriculteurs et plus généralement de l'ensemble des parties prenantes du territoire pour leur bonne association à la gouvernance de l'eau.
- **Renforcer les capacités financières :** le besoin d'investissement en infrastructures (stockage de l'eau et extension de l'irrigation, transferts et puits, réutilisations et désalinisation), pour réussir l'adaptation au changement climatique a été évalué par le GIEC à 225 milliards \$ d'ici 2030. Les financements par les 3T (taxes, tarifs, transferts) sont un levier financier intéressant. Des solutions peu coûteuses et plus durables doivent dans un premier temps être déployées afin de ne recourir à ces solutions coûteuses et énergivores qu'en dernier recours. Les fonds disponibles pour l'adaptation aux changements climatiques doivent être augmentés, notamment sous forme de subventions, et des critères pour leur utilisation optimale doivent être définis. Ils doivent donner accès à des crédits adaptés aux besoins de l'investissement hydro-agricole.



A PROPOS DU PFE

Le Partenariat Français pour l'Eau, présidé par l'ancien député Jean Launay, est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés actifs à l'international. Ses 150 membres se répartissent en 6 collèges représentatifs du paysage de l'eau français : État et établissements publics, ONG, associations et fondations, collectivités territoriales et parlementaires, acteurs économiques, instituts de recherche de formation ainsi que des personnalités qualifiées. Il porte depuis 10 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et valorise les savoir-faire français.

<http://www.partenariat-francais-eau.fr>



ILS SONT MEMBRES DU PFE



Retrouvez notre kit pédagogique eau et climat sur notre site, rubrique « nos productions »